

## Section de l'ALLIER

CFP de Moulins  
14 rue Aristide Briand  
03405 Yzeure cedex  
Tél : 04 70 48 47 24  
Portable : 06 25 82 73 82

Mèl : solidairesfinancespubliques.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

Moulins, mardi 16 octobre 2018,



### Compte rendu du CTL du 16 octobre 2018

***Notice de lecture : les mentions en italique correspondent aux interventions/réflexions des représentants Solidaires Finances Publiques Allier (Karine Izans-Masson et Christophe Payen).***

Après lecture de notre déclaration liminaire (ainsi que de celle de la CGT et des propos liminaires de la CFDT) le directeur a évoqué un certain nombre de points :

➤ Sur la restructuration du réseau :

Un certain nombre de fermetures de structures annoncées n'auront finalement pas lieu en 2019. Notre département n'est pas concerné, aucune fermeture n'était programmée pour 2019, mais c'est notamment le cas dans le 43 et le 63.

2019 serait une année de transition (*une de plus*) budgétairement et structurellement. Le Ministre a donc validé environ la moitié des propositions de fermetures de structures qui lui étaient proposées par les directions.

L'ambition de la DG serait de mettre en place un contrat triennal (*un de plus*) 2020-2022 dans le but ultime serait de donner une visibilité sur 3 ans au niveau des budgets et des restructurations.

*NB : même le directeur doute de la mise en œuvre d'un tel contrat dans la mesure où aucun des contrats prévus dans le passé n'a été tenu et qu'il sera de toute façon soumis aux aléas inévitables économiques et sociaux. Nous sommes d'avis que le DG veut surtout éviter l'effet mission 2003 à savoir réformer et restructurer l'ensemble des services en même temps sur tout le territoire ce qui avait, en son temps, fait réagir une grande majorité des agents pour aboutir à la démission du ministre et à l'abandon, certes provisoire, de la mission 2003.*

➤ Sur une éventuelle ligne directrice en matière de restructuration : la carte du réseau pourrait s'articuler autour des sièges des EPCI (*encore une non-annonce, nous dénonçons cette dérive probable depuis des mois*) et le directeur souhaite s'appuyer d'avantage sur les MASP, selon diverses modalités allant jusqu'au détachement d'agents (*ce qui permettrait ce qu'il a appelé "l'accompagnement des fermetures de postes" autrement dit, on fermera une trésorerie et on recasera l'agent concerné pour faire encore semblant d'assurer un service public*).

*N'oublions pas non plus que les élections européennes, et surtout municipales approchent : ce n'est donc pas le moment de réaliser des grandes manœuvres et de trop fermer au risque de se mettre encore « plus à dos » (après l'épisode de l'augmentation de la TH dans certaines villes due aux baisses de dotation de l'Etat) les élus des collectivités locales...ces sursis ou ces moratoires sur les fermetures ne sont donc que d'autres mesures purement politiciennes.*

➤ Sur la « déconcentration de proximité », plus clairement l'installation de services régionaux ou nationaux dans les « territoires » (*dans la réserve indienne !*).

Autrement dit, le projet d'obtenir l'implantation d'un service à compétence nationale dans les locaux d'Yzeure (type centre de contact).

Pour mémoire, la DG est déjà venue sur place pour visiter les locaux, l'implantation, les liaisons ferroviaires (dite attractivité)... depuis, la direction a obtenu des crédits pour l'archivage et s'est lancée dans une grande campagne de dégagement des espaces actuellement utilisés pour stocker des dossiers en vue de réaffecter ces m2 à des bureaux.

Pas de nouvelle pour le moment sur l'avancée de ce dossier qui pour le directeur n'a que des avantages (coût du travail moins cher / prix du m<sup>2</sup> plus attractif/conditions de vie au travail et de vie privée meilleures...)

Pour appuyer sa demande, il va d'ailleurs rencontrer le maire de Moulins, pour assurer " la valorisation du territoire ".

*Pour nous, si des transferts de services de Paris vers la province sont mis en œuvre, il conviendra d'être particulièrement vigilants sur les règles de mutations et l'information qui en sera donnée aux agents concernés (obligations de suivre la mission, garanties...).*

➤ Sur le rapport de la cour des comptes et plus particulièrement la publicité foncière.

Le directeur souligne que la cour des comptes, qui prône un service national de PF, semble totalement méconnaître la réalité de cette mission, à moins qu'elle ne préfigure l'abandon définitif de la mission au profit du privé...

L'absence de publicité poserait quand même un problème de sécurité juridique qui est très « vieux monde »...

Le directeur a également reconnu, qu'après avoir vertement répondu depuis des mois aux représentants de Solidaires que non, le SPF départemental n'est absolument pas à l'ordre du jour, il y est finalement inscrit.

Ce ne sera pas pour 2019, mais bien pour 2020, 2021 au maximum !

Il n'y aurait pour le moment pas de projet d'une implantation unique, mais une seule structure juridique à Moulins, avec des antennes pour adaptation au réseau.

*Le problème reste toujours le même dans cette hypothèse : nous n'aurons aucune garantie quant à la pérennité des antennes, ni sur les emplois qui y seront rattachés (cf suppressions des B dans les antennes du PCE).*

*Le directeur a bien admis, qu'outre le caractère atypique du département avec ces 3 villes éloignées, il voit aussi un intérêt financier à l'installation d'antennes qui permettent de limiter les frais de déplacement...*

➤ Interrogé sur le SIE départemental : le directeur nous a répondu que ce n'est pas d'actualité et pour lui, pas opportun dans notre département (*voir ci-dessus sur les actualités*). Il ne le proposera pas à la DG (à voir...)

➤ Sur l'existence de « réorganisations croisées », c'est-à-dire des fusions de directions interdépartementales. Rien de nouveau, les expérimentations sont en cours... rien à l'ordre du jour pour l'Allier (*voir ci-dessus concernant les ordres du jour qui peuvent varier très vite...*).

➤ Sur le Contrôle Fiscal.

Pour le directeur, "la DGFIP marche sur ses 2 jambes" à savoir, le service (loi PACTE, loi NOTRE...) et le contrôle fiscal. Le CF n'est ni oublié, ni sous-estimé, il en veut pour preuve l'augmentation prévue du nombre de contrôles externes (+ 8 ou 9 pour le département).

Devant notre scepticisme, voire notre opposition quant à l'utilité et l'efficacité des nouveaux outils de programmations basés sur les algorithmes, l'équipe de direction n'a pu que constater notre méconnaissance des systèmes et notre passéisme bien connu.

Il s'agit de programmes mis en place par des agents de terrain (*ou pas?!*), les listes produites ne seront pas à exploiter en totalité mais uniquement si elles s'avèrent utiles (*ou pas?!*), les axes ne seront pas forcément définis nationalement (*ou pas?!*) et en tout cas, il convient d'attendre les retours d'expérience.

*Bref que des nouveautés ! Face à ces affirmations, nous avons fait observer que si de telles possibilités de programmations, faciles, rapides et efficaces existaient, elles seraient depuis bien longtemps mises en place et que de tels outils ont déjà été proposés par le passé, pas si lointain, qui n'avaient eu pour résultats que de créer une pression supplémentaire sur les agents, sans donner les résultats escomptés.*

*Face à tant de négativisme, la directrice PPR, spécialiste des questions informatiques a préféré renoncer à nous donner des explications, estimant que nous ne sommes pas en mesure de tout comprendre. Nous ne sommes que des agents de base, ne l'oublions pas !*

➤ Enfin, sur le PAS dont le directeur est un fervent défenseur, bien qu'il ne sous-estime pas les difficultés qui ne vont pas manquer d'émerger lors de sa mise en œuvre. Selon lui, c'est le moyen d'arriver à 100% de recouvrement de l'impôt !

Pourtant, les risques de dérives sont nombreux : tels que l'absence de reversements par l'employeur (cf rétention de TVA), les difficultés des employeurs à expliquer le taux, leur réactivité à faire remonter les modifications déclarées par les salariés, le décalage dans le temps de la prise en compte réelle desdites modifications alors qu'on aura vendu un impôt contemporain aux contribuables, le risque d'erreurs lié à l'informatique comme le bug géant de cette année avec les 500 000 déclarations des revenus où les sommes pré-remplies étaient erronées. Mais rassurons-nous cela ne pourra arriver avec le PAS : peut-être qu'en le répétant suffisamment, on évitera les ennuis !

Pour la direction, la vigilance est en effet de mise, mais en donnant suffisamment d'informations, au maximum de public et particulièrement les "gros" employeurs (centres hospitaliers, services municipaux...) tout va bien se passer.

Reste que si la majorité des collectivités a fait l'appel de taux sur net-entreprises, rien ne permet de conclure qu'elles ne rencontreront pas de problèmes de mise en œuvre.

---

## Sur l'ordre du jour du CTL.

### ➤ **Ponts naturels.**

2 possibles en 2019 : le 31 mai et le 16 août.

Comme chaque année, les représentants de Solidaires Finances Publiques se sont abstenus sur ce point car s'agissant de jours de congés imposés aux agents (ou tout du moins à certains), il appartient à la seule direction d'en assumer le choix.

### ➤ **Sur la prévention et la protection face à la menace terroriste.**

Ce point concerne plus largement tous les types d'agressions contre les personnes et les biens, dans le cadre d'une démarche interministérielle. Des guides ont été élaborés à destination des différents acteurs, selon leur niveau de responsabilités.

Il est ainsi prévu que "aucune documentation ne doit être remise aux agents sans une présentation préalable par leurs cadres", sachant qu'au 31/12/2018, chaque agent aura bénéficié d'une présentation orale et de la remise du guide sur les bons réflexes et bonnes pratiques.

L'unique souci de la DG est de "procéder à une acculturation des agents aux principes de la sécurité" et faire comprendre à tous ce qu'implique la protection.

*Pour les non-initiés (dont font aussi partie vos représentants en CTL : l'acculturation est un processus par lequel une personne ou un groupe assimile une culture étrangère à la sienne. Merci Larousse.fr)*

Bref il s'agit d'acquiescer des comportements, y compris à l'égard des usagers (*après l'avoir désintoxiqué de l'accueil, il va falloir l'acculturer malgré lui !*).

Des exercices pourront également être mis en œuvre début 2019, de manière progressive, allant de la reconnaissance de l'alerte (qui pourra être sonore et/ou visuelle) à l'exercice grandeur nature, pour ne pas créer un climat anxigène (*c'est raté*) mais sans être trop décontracté non plus. Et bien sûr suivi d'une évaluation des résultats...

Un système d'alerte distinct de celui des incendies sera donc installé, selon une norme non encore fixée et les téléphones sont en cours de paramétrage pour accéder aux différents numéros d'urgence.

Avant tout, la DG a fixé un prérequis dénommé "analyse bâtiminaire" autrement dit le recensement des problèmes pouvant exister en termes de sécurité. Pour une fois, nous ne sommes pas trop en retard, des travaux ayant déjà été fait sur les gros sites, en tout cas. En revanche, pour les trésoreries, le problème reste entier et un bilan doit être fait au cas par cas et les mesures seront "adaptées selon la taille et la situation" (*autrement dit la direction n'a pas la moindre idée de ce qu'elle va bien pouvoir faire...*).

Juste un constat, le dispositif va reposer fortement sur les gestionnaires de sites (*déjà submergés*) et les agents techniques (*espèce en voie de disparition*).

### ➤ **Sur l'affichage des indicateurs de qualité de service dans les SIP (note DG du 11 juillet 2018).**

Dans le cadre du projet gouvernemental "transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics".

7 indicateurs à afficher à terme dans tous les SIP, dont 4 obligatoires dès 2018 :

taux de réclamations traitées dans le délai d'un mois (indicateur historique), taux d'usagers satisfaits de nos services en ligne ; taux de satisfaction globale de l'utilisateur (= taux de satisfaction résultant de l'enquête annuelle nationale) et taux d'usagers satisfaits à l'issue de leur rendez-vous.

En 2019 seront ajoutés : le taux de courriels ayant obtenu une réponse dans un délai d'une semaine et le taux d'usagers ayant trouvé claire (!!!) la réponse à leur question (guichet, téléphone, internet).

Enfin, en 2020, arrivera le taux d'usagers satisfaits à la suite d'un échange avec un conseiller téléphonique (centre de contact).

En décembre 2018, le dispositif sera déployé au SIP de Moulins et étendu en 2019 aux autres SIP.

Pour le directeur, il s'agit d'une mesure de protection contre les allégations mensongères et les préjugés, car ces indicateurs nous seraient globalement favorables.

*Pour nous, ils permettront surtout aux usagers de se défouler tranquillement et anonymement sur l'incapacité des agents des finances publiques à leur fournir la réponse qu'ils attendaient (on peut en effet supposer qu'une personne à qui on a dit non se plaindra de la réponse obtenue ou de l'accueil reçu, cf les avis et/ou commentaires négatifs rendus sur les restaurants, hôtels ou services consommateurs via internet).*

*Le multi-affichage, dont la lecture occupera les usagers qui attendent leur tour, aura aussi un coût non négligeable surtout par rapport à son utilité.*

*Enfin, on peut craindre une utilisation de ces indicateurs qui mènerait au RIFSEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel = le salaire au mérite) ...ce que le directeur n'a pas franchement démenti...*

Dans le même temps et sur les mêmes sites : extension de l'accueil personnalisé sur rendez-vous, déjà en place à Moulins et en cours d'évaluation. Là encore, déploiement national *et à marche forcée* sur tous les SIP à compter de janvier 2019 (mise en place effective à compter du 3 décembre sur Montluçon et Cusset).

### **Sur la campagne déclarative, des avis et de relance 2018.**

Un seul point notable *-et qui nous a étonné-* : l'accueil physique et téléphonique, tant pour la campagne que pour les avis, est en baisse, sur tous les sites (sauf Montluçon pendant la campagne).

Pour le directeur, c'est le résultat des campagnes d'informations, de la télédéclaration, des centres de contact...

*Pour nous, c'est aussi dû au fait que les sites sont de moins en moins ouverts, que les services ne sont que difficilement joignables par téléphone et pour les trésoreries, au fait que le comptage est manuel donc d'une fiabilité relative... La désintoxication (terme DG) des « usagers » de l'accueil est en marche et produit ses premiers effets.*

Dans tous les cas, actuellement, l'accueil explose, grâce au PAS et aux premiers 30% de dégrèvement de TH dont les contribuables bénéficieront (*ou pas!?*). Une fois n'est pas coutume, la direction partage cet avis !

Les représentants de SOLIDAIRES ont profité de ce CTL pour remettre au directeur les pétitions intersyndicales signées par les contribuables lors des actions menées pendant la campagne en mai 2018.

*Sur ces 2 points, le directeur est revenu à plusieurs reprises sur une idée qui semble lui tenir à cœur : il est enclin à la mise en place d'un système d'ouverture des services au public tous les matins et de fermeture les après-midi (téléphone compris).*

*Il aurait proposé cette solution à la DG qui n'a pas avalisé, mais nous a dit que d'autres directions l'auraient déjà mis en place, sans aval de la DG...affaire à suivre de près.*

### **➤ Sur le bilan de la campagne des entretiens professionnels.**

Un seul constat : pour l'année 2018 (gestion 2017), 6 recours à l'autorité hiérarchique, un seul recours en CAPL pour l'ensemble des corps...

Les collègues ayant formulé un recours à l'Autorité Hiérarchique ont obtenu satisfaction totale ou partielle de leurs demandes.

*Conclusion : la DG a parfaitement réussi la réforme de la notation et va pouvoir continuer en supprimant à terme les CAP Nationales « d'appel de note » puisque s'il n'y a pas de recours, c'est que les agents sont contents de leur sort.*

*Ne perdons pas de vue que l'entretien, les appréciations littérales et le tableau synoptique auront un impact direct sur la rémunération.*

*Nous ne pouvons donc que vous encourager à surveiller tous les aspects de votre "notation" et à formuler tous les recours possibles en cas de doute. En l'absence de note chiffrée, l'arbitraire sera le seul maître mot.*

*Plus tard, il sera trop tard.*

### **➤ Sur le plan annuel de prévention (PAP).**

Certains des problèmes listés ont été réglés ou sont en cours de règlement (achat de fauteuils, installation d'une rampe, de stores...).

Il ne s'agit bien sûr que de résolutions de problèmes matériels, les seuls sur lesquels on peut avoir une action "simple".

*La situation est plus que jamais préoccupante, nous avons fait observer au directeur que la lecture du PAP, et surtout des risques psychosociaux évoqués, laisse transparaître un mal être au travail toujours plus important mais aussi une démotivation et un abattement généralisé. Il est plus que temps que la DG en prenne conscience et le reconnaisse. Et plus il y aura de suppressions d'emplois, plus il y aura de réformes à marche forcée, plus le climat économique et social général va se dégrader, plus les agents iront mal.*

Sur le remplacement du médecin de prévention : il reste 7 départements en France, dont l'Allier, qui n'en ont pas. La DG a été relancée sur le sujet en septembre : attente de réponse. *Nous reviendrons bien sûr à la charge sur ce point également.*

#### ➤ **Sur les recrutements PACTE et services civiques**

Faisant le lien avec le point précédent, le directeur a tenté de nous convaincre que la situation, notamment liée à la charge de travail peut être améliorée grâce aux recrutements de services civiques et aux PACTE.

*Nous ne pouvons bien sûr pas accepter ce discours, car on ne peut pas supprimer des fonctionnaires agents de la DGFIP, en expliquant qu'ils ne servent plus à rien dans un monde informatisé et créer des emplois précaires pour les remplacer. On ne peut pas accepter que le même travail soit réalisé par les personnes sous-payées (indemnité de base : 473 ,04 € + prestation complémentaire : 107,58 € soit au total 580,62 €), sans formation ou si peu.*

Bien entendu, nous nous réjouissons que certains trouvent ainsi un travail, mais pas à n'importe quel prix. La direction s'est étonnée du peu de candidature pour les services civiques : *comment les blâmer ?*

#### ➤ **Questions diverses.**

- listes d'aptitude 2019 pour l'Allier :

de B en A : pour la 1ère fois depuis bien longtemps la DDFiP de l'Allier ne disposera d'aucune potentialité.

de C en B : 2 potentialités, alors qu'en 2013 elle était encore de 7 (3FF + 4GP), en 2014 de 6, en 2015 et 2016 de 4 et en 2017, 2018 de 3.

Encore un exemple des blocages complets mis en œuvre par la DG.

- Suites données à l'agression dont nos collègues vérificateurs ont été victimes : l'audience devant le tribunal est convoquée pour le 6 février 2019 soit plus d'un an après les faits !

- Les vérificateurs vont être dotés, selon leur choix d'une carte SIM ou d'un téléphone portable professionnel, avant la fin de l'année.

- Situation des collègues des douanes de Moulins.

Pour mémoire, suite à un problème de forme, l'arrêté de fermeture a été retiré et la procédure a été reprise. La fermeture définitive n'interviendra donc qu'en 2019. L'intégration de 2 collègues dans nos services est donc suspendue pour le moment. Le directeur a envisagé une procédure de mise à disposition temporaire qui n'a pas été retenu par le directeur des douanes.

Le Comité Technique Local commencé à 9H30 s'est terminé à 17H.

***Merci d'être arrivé au bout de la lecture de ce compte-rendu, vous avez du mérite!!!***

Vos représentants en CTL, Christophe Payen et Karine Izans-Masson

